



Conseil économique et social

Distr. générale
13 mai 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des effets

Trente-troisième session

Genève, 17-19 septembre 2014

Rapport du Groupe de travail des effets sur sa trente-troisième session

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–8 | 2 |
| A. Participation | 2–4 | 2 |
| B. Questions d'organisation | 5–8 | 2 |
| II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires | 9–11 | 3 |
| III. Séance commune de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets | 12–18 | 3 |
| IV. État d'avancement des activités prévues en 2014 et développement des activités relatives aux effets | 19–38 | 5 |
| V. Proposition d'appel à données du Centre de coordination pour les effets et du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique | 39–44 | 10 |
| VI. Partage d'informations par les Parties concernant les activités nationales relatives aux effets | 45–52 | 12 |
| VII. Plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention | 53–56 | 15 |
| VIII. Communication et partage d'informations avec d'autres régions | 57–58 | 16 |
| IX. Financement des activités relatives aux effets | 59–61 | 16 |
| X. Questions diverses | 62 | 17 |
| XI. Adoption des décisions du Groupe de travail | 63 | 17 |



I. Introduction

1. Le Groupe de travail des effets relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a tenu sa trente-troisième session du 17 au 19 septembre 2014 à Genève (Suisse). Conformément à la décision prise par l'Organe exécutif de la Convention à sa trente-deuxième session (Genève, 9-13 décembre 2013), le Groupe de travail s'est réuni juste après la trente-huitième session de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) (Genève, 15-17 septembre 2014), les deux organes tenant une réunion commune le 17 septembre [voir le document ECE/EB.AIR/122, par. 47 b)]. Lorsque des informations relatives à la réunion commune des deux organes ont déjà été publiées dans le rapport de l'Organe directeur sur les travaux de sa session (ECE/EB.AIR/GE.1/2014/2)¹, le présent rapport signale les paragraphes en cause dudit rapport.

A. Participation

2. Des représentants des Parties ci-après à la Convention ont participé à la session : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Ukraine et Union européenne (UE). Un représentant de l'Ouzbékistan était également présent.

3. Des représentants du Centre de coordination pour les effets (CCE), des programmes internationaux concertés (PIC) de la Convention et de leurs centres, du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (Équipe spéciale de la santé) étaient aussi présents, de même que les présidents de l'Organe exécutif, du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et de l'Organe directeur de l'EMEP.

4. En outre, des représentants de l'Environmental Science for European Refining Industry (CONCAWE), du Centre de ressources régionales pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Centre européen pour l'environnement de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation météorologique mondiale ont participé à la réunion.

B. Questions d'organisation

5. M. Peringe Grennfelt (Suède) a présidé la réunion.

6. L'ordre du jour provisoire (ECE/EB.AIR/WG.1/2014/1) a été adopté tel que modifié.

7. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les travaux de sa trente-deuxième session (ECE/EB.AIR/WG.1/2013/2).

8. À l'issue des élections, M. Grennfelt a été réélu Président pour un mandat d'un an. M^{me} Sabine Augustin (Suisse), M. Jesper Bak (Danemark), M^{me} Gudrun Schuetze (Allemagne) et M^{me} Sonja Vidič (Croatie) ont été réélus Vice-Présidents pour un mandat de deux ans. M. Thomas Dirnböck (Autriche), M^{me} Isaura Rabago (Espagne) et M. Nebojsa Redzic (Serbie) ont été élus nouveaux Vice-Présidents, également pour un mandat de deux ans.

¹ Peut être consulté à l'adresse : <http://www.unece.org/index.php?id=33285#/>.

II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires²

9. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a présenté les faits saillants de la cinquante-deuxième session du Groupe de travail (Genève, 30 juin-3 juillet 2014). Au lieu de renseigner le questionnaire sur les politiques et les mesures, les Parties avaient, pour la première fois, présenté à la réunion des exposés sur les mesures qu'elles appliquent pour réduire la pollution atmosphérique. Ces exposés avaient constitué un moment très productif de la session. Une autre activité importante avait consisté à organiser une réunion conjointe sur les transports avec la Division des transports et la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE. Le Groupe de travail avait décidé d'examiner d'autres thèmes, suivant une formule analogue, à ses prochaines sessions. L'Équipe spéciale de l'azote réactif avait également présenté un projet de code-cadre de bonnes pratiques agricoles (ECE/EB.AIR/2014/8) et avait sollicité les observations des Parties. Le projet final serait communiqué à l'Organe exécutif pour examen et adoption à sa trente-troisième session (Genève, 8-12 décembre 2014).

10. Le secrétariat a présenté les principaux résultats de la trente-deuxième session de l'Organe exécutif de la Convention (Genève, 9-13 décembre 2013) qui intéressaient le Groupe de travail des effets. À partir de 2015, l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets, ainsi que leurs Bureaux élargis, tiendraient des réunions conjointes. Les résultats communs des travaux des deux organes scientifiques de la Convention seraient communiqués au Groupe de travail des stratégies et de l'examen, puis à l'Organe exécutif. Cela devait permettre d'améliorer la communication d'informations des organes scientifiques aux organes directeurs. À cet égard, le plan de travail pour 2014-2015 en vue de la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/122/Add.2) était beaucoup plus axé sur le résultat final et les réalisations attendues, et indiquait les sources de financement des diverses activités. La priorité des organes scientifiques serait de produire des résultats conjoints et des messages d'orientation recommandant certaines mesures aux Parties.

11. Le Président de l'Organe directeur a présenté ensuite un résumé succinct des résultats de la trente-huitième session de l'Organe directeur. Les centres de l'EMEP et les équipes spéciales avaient rendu compte des progrès notables qu'ils avaient accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2014-2015 en vue de la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/122/Add.2). Un nouvel élément important de la session avait été un échange de vues sur le résultat des analyses des demandes d'ajustement des Parties au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg). Plusieurs Parties avaient présenté leurs réalisations et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'EMEP à l'échelle nationale.

III. Séance commune de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets³

12. Les principaux objectifs de la séance commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets étaient d'examiner :

² Les paragraphes 9 et 10 correspondent aux paragraphes 8 et 9 du rapport de l'Organe directeur de l'EMEP.

³ Cette partie correspond aux paragraphes 44 à 50 du rapport de l'Organe directeur de l'EMEP.

a) Les objectifs, le contenu et le public cible du Rapport d'évaluation de la Convention pour 2016 (plan de travail pour 2014-2015, point 1.9);

b) Les analyses des tendances à long terme prévues par l'EMEP et le Groupe de travail;

c) D'autres activités présentant un intérêt commun pour l'EMEP et le Groupe de travail.

Des représentants des deux organes subsidiaires ont présenté 11 exposés (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2014/2, annexe).

13. Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O), présentant le plan du rapport d'évaluation, a fait observer que celui-ci devrait être établi à l'appui des politiques et mentionner les réalisations, les enjeux futurs et les avantages possibles des politiques climatiques. Le rapport devrait, de manière générale, s'appuyer sur des documents déjà existants au titre de la Convention. La prochaine étape dans l'élaboration du rapport serait un atelier de lancement réunissant environ 25 participants à Oslo au début de 2015. L'atelier devait produire une ébauche détaillée du rapport, un plan des contributions des Centres de la Convention et d'autres acteurs et un calendrier. Des exemples de contributions possibles ont ensuite été donnés par le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (sur les évaluations intégrées), le Directeur du CCE (sur les impacts), un coprésident de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques (sur l'influence de la pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère) et le Directeur du Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) et un coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (sur les émissions).

14. Lors du débat qui a suivi, plusieurs Parties ont souligné la nécessité de s'intéresser au contrôle futur de la pollution atmosphérique au titre de la Convention, et de ne pas consacrer trop de temps aux réalisations passées. La question a aussi été posée de savoir s'il devrait y avoir deux rapports distincts, ou si la partie scientifique et la partie directive devraient être réunies dans un même rapport. Il a aussi été estimé que l'invitation à l'atelier devrait inclure des spécialistes des politiques (notamment des membres du Bureau du Groupe de travail des stratégies et de l'examen) et que le comité de rédaction devrait comporter au moins un de ces spécialistes. Il a également été proposé que le rapport soit examiné par l'Organe directeur de l'EMEP et par le Groupe de travail des effets lors de leur réunion commune en septembre 2015, ainsi que par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen en décembre 2015. Le Président a remercié les participants pour leurs observations et les a informés que leurs suggestions seraient prises en compte dans la planification future.

15. Le Président de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation a informé l'Organe directeur de l'analyse prévue des tendances à long terme (vingt ans) dans le domaine des mesures atmosphériques et de la modélisation. Le principal objectif de l'analyse serait l'évaluation des effets de la mise en œuvre des Protocoles (de réduction des émissions) de la Convention sur les concentrations, les dépôts et les effets des polluants atmosphériques. L'analyse porterait sur les principaux agents polluants visés par les trois protocoles les plus récents. Un atelier préparatoire serait organisé par l'Équipe spéciale à Paris les 17 et 18 novembre 2014. L'analyse serait finalisée sous la forme d'un rapport et d'une contribution au Rapport d'évaluation d'ici à décembre 2015.

16. Le Directeur du Centre du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux) a rendu compte de l'initiative entreprise par les programmes internationaux concertés (PIC) et l'Équipe spéciale conjointe sur les effets sanitaires de la pollution atmosphérique pour produire un rapport portant sur les tendances à long terme dans le domaine des effets des écosystèmes. Tous les PIC avaient accumulé des séries de

données à long terme sur les effets de la pollution atmosphérique avec une couverture régionale étendue et avaient effectué des évaluations de tendances périodiques.

17. Le Groupe de travail des effets a salué les initiatives de l'EMEP et des PIC visant à analyser les tendances à long terme et a invité les spécialistes de l'EMEP et du Groupe de travail à continuer d'échanger leurs points de vue sur la question et à étudier la possibilité de coordonner ces travaux.

18. Des représentants de l'EMEP (CIPE, Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et CSM-O) ont rendu compte, notamment, des progrès accomplis dans les travaux relatifs aux émissions et à la modélisation sur le nouveau système de maillage de l'EMEP offrant une résolution spatiale plus fine. La modélisation des concentrations et dépôts des polluants atmosphériques dans le maillage plus fin pourrait influencer de manière importante les activités relatives aux effets menées sous l'égide du Groupe de travail des effets. Il a été décidé que l'EMEP et le Groupe de travail des effets devraient travailler en collaboration étroite afin d'analyser les conséquences de la résolution accrue du modèle de l'EMEP et de communiquer entre eux et avec les Parties, si des modifications importantes dans les dépassements de charge critique étaient détectées.

IV. État d'avancement des activités prévues en 2014 et développement des activités relatives aux effets

19. Le Président du Groupe de travail a présenté le rapport commun de 2014 des PIC et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires (ECE/EB.AIR/WG.1/2014/3). Ce rapport était une compilation des principaux enseignements tirés de toutes les activités menées par les PIC. Le Groupe de travail a adopté le rapport et décidé de le transmettre pour examen à l'Organe exécutif à sa trente-troisième session (Genève, 8-11 décembre 2014).

20. Les présidents ou les représentants des pays chefs de file ou des centres de coordination de chacun des PIC en ont présenté les activités récentes et celles qui étaient prévues, et ont donné des informations sur les faits survenus, notamment les réunions de l'Équipe spéciale, les principales réalisations et les publications récentes.

21. Un représentant du Centre du PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts) a résumé les résultats présentés à la trentième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Forêts (Athènes, Grèce, 28-30 mai 2014), à laquelle avaient participé 52 membres de délégation de 24 pays. Des évaluations standard ainsi que des évaluations plus intégrées des données réunies conformément au Manuel du PIC-Forêts étaient toujours en cours⁴. La gestion des données demeurait au premier rang des priorités et des fonds étaient sollicités à cet égard, notamment par l'intermédiaire de l'UE dans le cadre de l'appel à propositions⁵ d'Horizon 2020 pour la mise en place d'autres infrastructures de données. Dans ce contexte, la priorité était toujours accordée au contrôle et à l'assurance de la qualité des données à différents niveaux. La troisième conférence scientifique du PIC-Forêts, tenue en séquence avec la réunion de l'Équipe spéciale (26-28 mai 2014), avait principalement porté sur les effets des dépôts d'azote et les effets de l'ozone sur les écosystèmes forestiers ou leurs composants. En 2014, un numéro spécial de la revue *Forest Ecology and Management*⁶ avait été publié à partir des exposés présentés à la première conférence scientifique du PIC-Forêts. Au total, 42 articles scientifiques avaient été publiés en 2013 et au premier semestre de 2014, dont 13 avaient été

⁴ Voir <http://icp-forests.net/page/icp-forests-manual>.

⁵ Voir <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid77090/tableau-des-appels-propositions-horizon-2020.html>.

⁶ Voir <http://www.journals.elsevier.com/forest-ecology-and-management>.

mentionnés dans les principales conclusions, la plupart faisant écho à des activités prévues dans le plan de travail pour 2014-2015.

22. Le Groupe de travail :

a) A pris note des résultats du PIC-Forêts, en particulier ceux concernant les dépôts d'azote et les points sensibles des écosystèmes forestiers;

b) A recommandé de poursuivre les évaluations des effets et des répercussions à long terme des dépôts d'azote sur les forêts;

c) A encouragé le PIC-Forêts à intensifier sa coopération avec d'autres PIC, notamment le PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée), le PIC-Eaux et le PIC de modélisation et de cartographie des niveaux et charges critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie).

23. Le chef du centre du PIC-Eaux a donné un aperçu des résultats présentés à la vingt-neuvième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Eaux (Cesky Krumlov, République tchèque, 1^{er}-3 octobre 2013), notamment en ce qui concerne l'analyse des tendances de la chimie et de la biologie. Cette analyse avait été menée en coopération avec le PIC-Surveillance intégrée et couvrait des données de près de 200 sites en Europe et en Amérique du Nord. Elle consistait notamment à calculer les tendances de la chimie de l'eau pour 2000-2012 et à calculer la chimie de l'eau pour la même période avec un modèle stable, et à établir un pronostic de la chimie de l'eau à l'avenir compte tenu des scénarios de dépôt communément utilisés établis par le CCE. Seules des données préliminaires avaient été présentées à la réunion, mais les résultats devraient probablement mettre en évidence les effets des changements climatiques sur la régénération chimique. Les résultats finals seraient présentés à la prochaine réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Eaux (14-16 octobre 2014). En outre, les travaux prévus concernant la biodiversité et le climat pour 2015 avaient été présentés.

24. Le Groupe de travail :

a) A pris note des données préliminaires du PIC-Eaux sur l'analyse des tendances de la chimie de l'eau;

b) A noté que les changements climatiques pourraient retarder la régénération chimique, et de ce fait la régénération biologique, des eaux de surface.

25. Le Président du PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux), a donné un aperçu des résultats présentés à la trentième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Matériaux (Stockholm, Suède, 23-25 avril 2014), notamment les travaux récents sur le degré d'exposition pour l'analyse des tendances observées en 2014-2015, avec l'ajout de sites de trois nouveaux pays : Estonie, Finlande et Slovaquie. Il s'est concentré sur des questions de politique générale en rapport avec les tendances de la pollution, de la corrosion et de l'encrassement sur la période 1987-2012; il en ressortait notamment que la corrosion avait diminué de 50 % environ par rapport aux valeurs initiales mesurées en 1987. Ces dernières années, cependant, les améliorations concernant la corrosion et l'encrassement avaient été minimes. Dans le cas des objets en métal qui font véritablement partie du patrimoine culturel, les diminutions avaient été instantanées, les matières métalliques réagissant rapidement à la baisse des niveaux de pollution. Toutefois, dans celui des objets en pierre, il avait fallu attendre un temps considérable, vingt ans ou plus, avant de constater des améliorations. Le Président du PIC a également présenté un rapport intérimaire sur les préparatifs d'un appel à données sur l'inventaire et l'état des biens menacés sur les sites inscrits sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'Organisation des Nations Unies pour

l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui comprenait l'élaboration d'un projet de modèle pour l'établissement de rapports.

26. Le Groupe de travail :

a) A pris note des résultats des travaux du PIC-Matériaux sur les tendances de la corrosion et de l'encrassement au cours de la période 1987-2012, qui s'étaient concentrés sur des questions de politique générale en rapport avec les améliorations, les principaux polluants responsables de la corrosion, les fonctions dose-réaction, les changements climatiques et l'utilisation des données de l'EMEP;

b) A encouragé le PIC-Matériaux à poursuivre son projet d'appel à données sur l'inventaire et l'état des biens menacés sur les sites inscrits sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO.

27. Le Président du PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation) a informé le Groupe de travail des décisions et recommandations adoptées à la vingt-septième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Végétation et de l'atelier d'une journée consacré à l'ozone (Paris, France, 28-30 janvier 2014). Les éléments du plan de travail réalisés en 2014 comprenaient : a) la révision du chapitre 3 (Cartographie des niveaux critiques pour la végétation) du *Manuel des méthodes et critères de modélisation et de cartographie des charges et des niveaux critiques et des effets, risques et tendances de la pollution atmosphérique*⁷ (Manuel de modélisation et de cartographie), en particulier le rapport flux d'ozone-effets simplifié et le niveau critique pour les cultures à appliquer dans un modèle d'évaluation intégrée à l'échelle européenne; b) une étude sur les dépôts de polluants atmosphériques sur la végétation et leur incidence dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase ainsi que d'Asie centrale et du Sud-Est; c) la mise au point d'une nouvelle application pour smartphone qui enregistre les répercussions des dommages causés par l'ozone à la végétation et une brochure sur les symptômes de ces dommages; d) une ouverture à l'Asie par une coorganisation de la Conférence sur l'ozone et les plantes (Beijing, Chine, 18-21 mai 2014); et e) une collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention. Le Directeur du nouveau Centre de coordination des études sur les mousses de l'Institut unifié de recherche nucléaire (Dubna, Fédération de Russie) a également rendu compte des progrès concernant les préparatifs de la prochaine étude sur les mousses en 2015-2016 (surveillance des métaux lourds, de l'azote, des polluants organiques persistants et des radionucléides), en soulignant l'intérêt croissant manifesté par des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que par d'autres pays d'Asie participant à l'enquête.

28. Le Groupe de travail :

a) A pris note du rapport technique du PIC-Végétation (ECE/EB.AIR/WG.1/2014/8) et de la révision du chapitre 3 du Manuel de modélisation et de cartographie, en particulier du modèle simplifié du flux d'ozone pour les cultures en vue de son application dans un modèle d'évaluation intégrée à l'échelle européenne;

b) A pris note avec satisfaction du transfert réussi de la coordination des études sur les mousses à la Fédération de Russie et de la traduction de la documentation du PIC-Végétation en russe;

c) A approuvé le rapport sur les dépôts de polluants atmosphériques sur la végétation en Europe orientale et du Sud-Est, dans le Caucase, en Asie centrale et en Asie du Sud-Est et leurs répercussions (ECE/EB.AIR/WG.1/2014/13), avec quelques modifications mineures et a décidé de le transmettre pour examen à l'Organe exécutif à sa trente-troisième session.

⁷ Agence fédérale de l'environnement, Berlin, 2004. Peut être consulté à l'adresse : http://icpmapping.org/Mapping_Manual.

29. Le Président du PIC-Surveillance intégrée a rendu compte des résultats présentés à la vingt-deuxième réunion de l'Équipe spéciale du PIC sur la surveillance intégrée (Westport, Irlande, 7-9 mai 2014), concernant en particulier les travaux récents sur les bilans entrées-sorties du soufre et de l'azote, qui laissaient entrevoir un dégagement de soufre accumulé auparavant dans des sols de captage. Par contre, l'azote s'accumulait toujours dans les bassins versants et les dépôts étaient supérieurs au lessivage. Les résultats des travaux sur les bilans des métaux lourds révélaient une accumulation continue, et un dépassement des charges critiques, notamment pour le mercure. Il existait un lien entre les dépassements des charges critiques pour l'azote nutritif et pour l'azote lessivé. Les dépassements des charges critiques pour l'azote ainsi que l'analyse des scénarios des émissions indiquaient un dépassement continu des charges critiques d'azote propres à certains sites : en 2020, 50 % des sites de surveillance intégrée ne seraient toujours pas protégés. Les résultats fondés sur des données à long terme ont également montré que les dépassements liés aux dépôts d'azote des charges critiques pour l'eutrophisation avaient eu des effets sur la biodiversité de la végétation du sol.

30. Le Groupe de travail :

a) A pris note des résultats présentés à la vingt-deuxième session de l'Équipe spéciale du PIC-Surveillance intégrée, et notamment des résultats récents de ses travaux sur les points prioritaires (indicateurs de la biodiversité et questions relatives aux charges critiques et à la modélisation, aux niveaux de référence pour les métaux lourds, aux bilans et aux charges critiques, ainsi qu'aux bilans entrées-sorties du soufre et de l'azote);

b) A noté l'accroissement du risque identifié que présentaient les métaux lourds pour les systèmes biologiques, et les effets néfastes de l'azote sur la biodiversité;

c) A noté que l'ampleur des données recueillies sur les sites du PIC-Surveillance intégrée permettait la mise à l'essai et la vérification des méthodes de cartographie des charges critiques et de modélisation dynamique utilisées aux fins de l'évaluation des politiques à grande échelle.

31. Le Président de l'Équipe spéciale du PIC-Modélisation et cartographie et un représentant du CCE ont fait part des résultats de la trentième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Modélisation et cartographie associée au vingt-quatrième atelier du CCE (Rome, 7-10 avril 2014) (voir le rapport commun, paru sous la cote ECE/EB.AIR/WG.1/2014/10). Le Président de l'Équipe spéciale a informé le Groupe de travail des activités menées par le CCE et les centres nationaux de coordination du PIC-Modélisation et cartographie concernant les indicateurs « sans perte nette de biodiversité » et a évoqué l'appel à données pour 2012-2014. La suite donnée à cet appel et le résultat des collaborations dans le cadre du projet de l'UE sur les effets des changements climatiques sur la pollution atmosphérique et les stratégies d'intervention visant les écosystèmes européens (ECLAIRE)⁸ avaient débouché sur un accord consensuel visant à élaborer plus avant un Indice d'adaptabilité du milieu, qui constituerait la base du prochain appel à données (voir partie V ci-après). Le CCE et l'Équipe spéciale avaient également contribué à l'établissement de rapports (par exemple, la mise à jour de l'ensemble des indicateurs de base pour l'Agence européenne pour l'environnement et le rapport n° 11 relatif à la Stratégie thématique sur la pollution atmosphérique à l'intention de la Commission européenne). Des collaborations avec les Parties, d'autres pays, des organes conventionnels et d'autres organisations étaient en cours, de même que le processus visant à actualiser le Manuel de modélisation et de cartographie. Les révisions préliminaires de tous les chapitres du Manuel avaient été publiées sous forme de documents informels de la trente-troisième session du Groupe de travail. Avant la prochaine réunion du PIC-Modélisation et cartographie, le Président inviterait les centres de coordination à faire connaître leurs observations finales. Après

⁸ Voir <http://www.eclair-fp7.eu>.

un dernier échange de vues à la réunion de l'Équipe spéciale, le Manuel serait présenté pour approbation par le Groupe spécial des effets à sa trente-quatrième session, en septembre 2015. L'Équipe spéciale a accueilli avec satisfaction les mises à jour des chapitres 3 et 4, réalisées par le PIC-Végétation et le PIC-Matériaux, respectivement.

32. Le Groupe de travail :

a) A pris note avec satisfaction des progrès obtenus à l'issue de l'appel à données pour 2012-2014, et a encouragé l'élaboration en cours de l'Indice d'adaptabilité du milieu;

b) A accueilli avec satisfaction la mise à jour de tous les chapitres du Manuel de modélisation et de cartographie, et noté que la mise en forme définitive du Manuel révisé interviendrait après examen à la réunion de l'Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie en 2015; il serait ensuite présenté pour approbation au Groupe de travail à sa trente-quatrième session;

c) A noté que les données nationales sur les charges critiques dans le cadre du PIC-Forêts et les variables sous-jacentes seraient communiquées dans les semaines suivantes aux centres nationaux de coordination du PIC-Modélisation et cartographie, ce qui leur permettra de compléter les données nationales relatives aux charges critiques à inclure dans la base de données européenne relative aux charges critiques;

d) A accueilli avec intérêt la proposition visant à demander aux centres nationaux de coordination d'adapter leurs données relatives aux charges critiques en fonction de la longitude et de la latitude adoptées pour le maillage de l'EMEP et d'élaborer en outre des indicateurs de la biodiversité, tels que l'Indice d'adaptabilité du milieu.

33. Le Président de l'Équipe spéciale de la santé a rendu compte de la dix-septième réunion de son équipe, tenue à Bonn (Allemagne) les 14 et 15 mai 2014, et a présenté les estimations récentes de l'OMS sur le poids de la morbidité due à la pollution atmosphérique ambiante (extérieure) et domestique (intérieure). La pollution atmosphérique représentait le plus gros risque environnemental pour la santé et, par conséquent, il était nécessaire d'améliorer la surveillance à travers toute la région et de continuer à mettre en œuvre des mesures efficaces de gestion du risque. En outre, les résultats d'une réunion séparée d'experts de l'OMS consacrée aux méthodes et outils d'évaluation des risques sanitaires de la pollution atmosphérique aux niveaux local, national et international ont été présentés. Les avis des experts formulés au cours de cette réunion guideraient plusieurs actions entreprises par l'Équipe spéciale et l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ainsi que sous l'égide de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air pur en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie, notamment.

34. Le Groupe de travail :

a) A pris note des progrès des récents travaux de recherche sur l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé et de l'importance du poids de la morbidité due à la pollution atmosphérique;

b) A encouragé la large diffusion de conseils et la mise à disposition de matériels dans d'autres langues, y compris le russe.

35. Le Président de l'Équipe spéciale de la santé a présenté le rapport sur les effets sur la santé du chauffage domestique au bois et au charbon et les moyens d'action envisageables en Europe et en Amérique du Nord. Brûler des combustibles solides dans les habitations crée une pollution de l'air à la fois intérieur et extérieur, et les données scientifiques ont établi un lien entre cette source de pollution atmosphérique et de graves atteintes à la santé. Le rapport indiquait les politiques à élaborer concernant l'utilisation future de la combustion de la biomasse et le chauffage par la biomasse en vue de la production d'énergie, et faisait une large place à la nécessité

d'une meilleure harmonisation entre les politiques relatives au climat et celles relatives à la pollution atmosphérique dans beaucoup de pays pour la protection de la santé publique. La réduction des émissions dues au chauffage domestique pourrait également avoir des retombées bénéfiques à la fois pour la santé et le climat. Le rapport résumait également les Lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air intérieur et à la consommation domestique de combustibles qui seraient publiées en octobre 2014. Les Lignes directrices donnaient des indications sur les mesures à prendre et les incidences sur la santé de divers combustibles et techniques pour la cuisson, le chauffage et l'éclairage et formulaient des recommandations concernant les objectifs fixés en matière de taux d'émission afin de satisfaire aux critères sur la qualité de l'air ambiant établis par l'OMS en 2005⁹ pour le monoxyde de carbone et les particules fines (PM_{2,5}). Il a été proposé de formuler une recommandation particulière contre l'utilisation du charbon non traité, et la combustion domestique de kérosène a été déconseillée tant que se poursuivaient les travaux de recherche concernant ses effets sur la santé.

36. Le Groupe de travail a salué et approuvé le rapport de l'Équipe spéciale de la combustion domestique de combustibles et a recommandé que le document soit présenté à l'Organe exécutif à sa trente-troisième session. Il a recommandé que le Groupe de travail des stratégies et de l'examen se penche sur la nécessité de soutenir et d'améliorer sensiblement les meilleures technologies disponibles pour les appareils de combustion du bois utilisés pour le chauffage domestique.

37. Le Président du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique a résumé les progrès des travaux du Groupe tels que présentés à sa quatorzième réunion (Sitges (Espagne), 28-30 octobre 2013), en évoquant notamment la modélisation dynamique relative à l'azote nutritif, la réaction biologique à la modification des dépôts, la biodiversité aquatique et les interactions entre changements climatiques et pollution atmosphérique. Il a également évoqué le travail novateur visant à relier la diversité végétale et les paramètres abiotiques à la cartographie des charges critiques, les travaux sur les indicateurs de la biodiversité pour les environnements terrestres et aquatiques et l'utilisation de modèles pour établir un lien entre pollution atmosphérique et services écosystémiques. La réunion du Groupe mixte d'experts de 2014 serait organisée conjointement avec le Programme suédois de recherche sur un air pur et sur le climat¹⁰.

38. Le Groupe de travail a salué les travaux du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique et a relevé qu'il était actif dans plusieurs PIC et d'autres organes relevant de la Convention. Il a également approuvé le plan de la réunion du Groupe mixte d'experts tenue en 2014 et les plans pour la suite des travaux en 2015 ébauchés lors de cette réunion.

V. Proposition d'appel à données du Centre de coordination pour les effets et du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique

39. Suite à la recommandation formulée par l'Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie à sa trentième réunion (Rome, 7-10 avril 2014), le CCE a présenté la proposition de l'Équipe spéciale de lancer, en automne 2014, un appel aux centres

⁹ Voir http://www.who.int/phe/health_topics/outdoorair/outdoorair_aqg/fr/.

¹⁰ Voir www.scac.se.

nationaux de coordination pour que ceux-ci fournissent des données sur les charges critiques et les indicateurs de la biodiversité, la date limite étant fixée au printemps 2015. Ce nouvel appel à données répondait aux objectifs de la Stratégie à long terme de la Convention et à celui du plan de travail pour 2014-2015.

40. Le budget exact pour les tâches du CCE en 2015, conformément au plan de travail approuvé par l'Organe exécutif en 2013, était toujours en discussion.

41. Les buts de cet appel à données étaient :

a) D'adapter la base de données des charges critiques aux nouvelles mailles de $0,50^\circ \times 0,25^\circ$ et $0,1^\circ \times 0,1^\circ$ en longitude-latitude afin que la base de données européenne sur les charges critiques soit compatible avec la nouvelle résolution du maillage de l'EMEP;

b) D'offrir aux centres nationaux de coordination la possibilité de mettre à jour leurs données nationales concernant les charges critiques, et d'adopter notamment de nouvelles démarches pour calculer les fonctions des charges critiques du soufre et de l'azote en tenant compte de leurs effets sur la biodiversité. Les centres nationaux de liaison seraient encouragés à communiquer des données relatives à un « indice d'adaptabilité du milieu » adopté à la réunion de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation;

c) De répondre à la demande visant à accorder une importance particulière à la biodiversité. L'indice en question devait fournir une mesure au regard de l'objectif « aucune perte nette de biodiversité » dans les évaluations régionales (Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée) des scénarios de réduction des émissions

42. L'appel serait organisé de telle manière que trois niveaux de réponses seraient possibles :

a) *Élémentaire* : Conversion des charges critiques/fonctions existantes à un maillage de $0,10^\circ \times 0,05^\circ$ en longitude-latitude;

b) *Intermédiaire* : Mise à jour des charges critiques, possibilité d'inclure un indicateur de la biodiversité, avant de convertir les charges critiques/fonctions existantes, telles qu'énoncées à l'alinéa a) ci-dessus;

c) *Avancé* : Utilisation de modèles de biodiversité (état stable ou dynamique) pour évaluer l'indice d'adaptabilité du milieu pour le calcul des fonctions des charges critiques d'azote et de soufre (à quatre points).

43. Les précisions techniques visant à aider les centres nationaux de coordination dans leurs travaux et la collecte des données requises pour répondre à l'appel à données ont été décrites dans une annexe technique établie par le CCE. Cette annexe serait adressée aux centres nationaux de coordination et pourrait également être consultée sur le site Web du CCE¹¹.

44. Le Groupe de travail :

a) A pris bonne note de la réponse à l'appel à données pour 2012-2014 relatif à l'objectif « aucune perte nette de biodiversité » et de la recommandation formulée par l'Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie à sa trentième réunion concernant une suite de l'appel à données relatif à l'indice d'adaptabilité du milieu;

b) A également reconnu la nécessité du nouvel appel à données concernant les charges critiques, entre autres, afin que la base de données européenne sur les charges critiques soit compatible avec le maillage révisé de l'EMEP, dans lequel les

¹¹ Voir www.wge-cce.org.

dépassements de charges critiques étaient calculés à l'aide du modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (GAINS)¹²;

c) A recommandé la mise à jour et l'adjonction suivantes concernant le point 1.2.1 b) du plan de travail pour 2014-2015 : « applications provisoires de l'indice d'adaptabilité du milieu à une échelle régionale, notamment un appel aux contributions des centres nationaux de coordination, comme convenu par l'Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie à sa trentième réunion (Rome, 7-10 avril 2014); voir également les points 2.3.8 et 4.8 du plan de travail »;

d) A salué la proposition visant à appeler les centres nationaux de coordination à adapter les données des charges critiques à la grille de longitude et latitude de l'EMEP pour actualiser leurs données nationales de charges critiques et à continuer d'élaborer des indices pertinents de la biodiversité, tels que l'indice d'adaptabilité du milieu;

e) A demandé au CCE d'organiser le nouvel appel à données et de communiquer ses résultats à l'Équipe spéciale du PIC de la modélisation et de la cartographie à sa trente et unième réunion qui devait se tenir à Zagreb en 2015, ainsi qu'au Groupe de travail à sa trente-quatrième session.

VI. Partage d'informations par les Parties concernant les activités nationales relatives aux effets

45. Trois représentants de la Suisse ont fait état des activités nationales réalisées dans le cadre du Groupe de travail des effets, en soulignant :

a) *Les travaux relatifs à la santé* : La Suisse avait publié un rapport actualisé sur les effets sur la santé de la pollution atmosphérique pour l'année 2010. Il était estimé que, chaque année, environ 3 000 personnes décédaient prématurément en raison de la pollution atmosphérique et que 30 000 années de vie étaient perdues ce qui causait une perte d'environ 4 milliards de francs suisses. La Suisse continuait de soutenir l'Étude suisse de cohorte sur la pollution atmosphérique et les maladies respiratoires chez l'adulte (SAPALDIA), qui avait apporté une contribution essentielle à l'Étude européenne de cohortes sur les effets de la pollution atmosphérique (ESCAPE)¹³. Vingt-cinq années s'étant écoulées, SAPALDIA entamerait bientôt son troisième cycle de réexamen. La Suisse continuait également d'apporter son soutien à une base de données des publications sur la pollution atmosphérique et la santé accessible au public, appelée LUDOK¹⁴;

b) *Effets de l'ozone sur les forêts* : Une analyse épidémiologique des effets de l'ozone sur la croissance du bouleau et de l'épicéa commun avait récemment été publiée¹⁵. L'étude était basée sur des observations menées sur 62 parcelles de bouleaux et 42 parcelles d'épicéas communs en Suisse, ce qui représentait 4 826 arbres au total. La Dose phytotoxique d'ozone (DPO₁) avait été calculée avec le modèle de flux d'ozone DO3SE¹⁶ et cartographiée pour des zones forestières en Suisse. L'influence de facteurs confondants avait été prise en compte dans l'analyse. Les résultats suggéraient que la courbe doses-réactions établie à partir des expériences

¹² Voir <http://gains.iiasa.ac.at/models/>.

¹³ Voir <http://www.escapeproject.eu/>.

¹⁴ Dokumentationsstelle für Luft und Gesundheit. Voir <http://ludok.swisstph.ch>.

¹⁵ Voir Sabine Braun, Christian Schindler, Beat Rihm, « Growth losses in Swiss forests caused by ozone : Epidemiological data analysis of stem increment of *Fagus sylvatica* L. and *Picea abies* Karst », *Environmental Pollution*, vol. 192 (septembre 2014), p. 129 à 138.

¹⁶ Voir <http://www.sei-international.org/do3se>.

de fumigation à l’ozone de plants d’arbres ou de jeunes arbres était également valable pour les arbres adultes;

c) *Incidences de la pollution atmosphérique sur la biodiversité* : Afin de répondre à l’appel à données lancé pour 2012-2014 lancé par le CCE, deux méthodes avaient été choisies pour étudier les incidences de la pollution atmosphérique sur la biodiversité. Pour les écosystèmes forestiers, des modèles dynamiques reliés aux modèles sur la végétation avaient été appliqués à 28 sites pour lesquels une solution du sol et des données de surveillance de la végétation étaient disponibles. La chimie de la solution du sol avait été modélisée avec un certain succès, même si les composés d’azote continuaient de poser des difficultés. Le lien avec la végétation au sol n’avait pas, jusqu’à maintenant, abouti à des résultats plausibles par rapport aux observations sur le terrain. La deuxième méthode consistait à calculer des relations exposition-réaction pour des prairies de fauche de montagne riches en espèces et des habitats arbustifs (sub-)alpins en effectuant une analyse à variables multiples utilisant des données du réseau de surveillance de la biodiversité suisse¹⁷ et des dépôts d’azote modélisés à haute résolution spatiale. Plusieurs facteurs confondants avaient été pris en compte dans l’analyse. Les résultats indiquaient clairement un recul plus marqué de la richesse en espèces oligotrophes que celui de la richesse totale en espèces avec une augmentation des dépôts d’azote.

46. Un représentant de l’Espagne a donné des informations sur les activités nationales qui contribuaient aux travaux du PIC-Forêts, du PIC-Surveillance intégrée, du PIC-Matériaux, du PIC-Modélisation et cartographie et du PIC-Végétation. L’Espagne avait été particulièrement active dans les travaux du PIC-Végétation, dans lesquels des groupes de recherche espagnols avaient paramétré le modèle de flux d’ozone pour les récoltes, les herbages annuels et les forêts dans des conditions méditerranéennes. Les contributions les plus importantes avaient concerné principalement la modélisation de l’influence de la phénologie et de l’humidité du sol, étant donné que celle-ci était requise pour la modélisation du flux d’ozone dans les écosystèmes à ressources en eau limitées. Toutefois, le modèle de flux simplifié (conçu pour indiquer les risques de dommages et utilisé dans GAINS) n’incluait pas l’effet de l’humidité du sol sur la conductance stomatique et, par conséquent, le risque de dommages occasionnés par l’ozone pourrait être surestimé dans les zones à ressources en eau limitées. Ce modèle de flux simplifié ne convenait donc pas pour traiter l’évaluation du risque à l’échelle européenne.

47. Un représentant de l’Italie a rendu compte de l’organisation des activités nationales concernant les effets et de leurs contributions aux travaux du PIC-Forêts, du PIC-Surveillance intégrée, du PIC-Matériaux, du PIC-Modélisation et cartographie et du PIC-Végétation. Des experts italiens avaient participé à plusieurs projets de recherche : le Projet international pour une meilleure qualité de vie dans nos villes (TRECITY); le Projet sur les répercussions de l’ozone et des changements climatiques sur les forêts françaises et italiennes : affinement des critères et des seuils pour la protection de la forêt (FO₃REST)¹⁸; le projet de suivi des écosystèmes forestiers (CONECOFOR)¹⁹; et l’étude pilote sur l’inventaire et l’état des biens menacés sur les sites du patrimoine culturel de l’UNESCO. Un bon exemple de coopération entre différents spécialistes des effets avait été fourni par la participation au projet européen sur l’application de modèles dynamiques (VSD+ et modèles sur la végétation) aux sites du PIC-Surveillance intégrée pour étudier les réactions de la végétation aux scénarios de modification des dépôts d’azote.

¹⁷ Voir <http://www.biodiversitymonitoring.ch/fr/home.html>.

¹⁸ Voir <http://fo3rest.eu/project/objective.php>.

¹⁹ Voir http://www.idrolab.ise.cnr.it/index.php?option=com_content&view=article&id=56&Itemid=56&lang=en.

48. Un représentant de la Norvège a donné des informations sur le projet national en cours pour calculer les zones à risque d'acidification à l'horizon 2020. La zone à risque calculée pour dépassement des charges critiques d'acidification (11,1 % de la zone totale) avait été considérablement plus étendue en utilisant des données de mesures au sol (NILU) qu'en recourant à des données de dépôts modélisées (EMEP; 3,5 % de la zone totale). Cet écart devait faire l'objet d'une investigation plus poussée étant donné que les messages des deux approches étaient très différents : soit le problème d'acidification avait été presque réglé, soit une acidification importante des eaux de surface subsistait. Le projet en question serait finalisé en décembre 2014 et ses résultats seraient publiés sur le site Web de l'Agence norvégienne de l'environnement²⁰.

49. Un représentant de la Slovénie a donné des informations sur les activités nationales relatives aux effets et leurs contributions aux travaux du PIC-Forêts, du PIC-Modélisation et cartographie et du PIC-Végétation. En ce qui concernait les forêts, des mesures de degré I et II avaient mis en évidence des niveaux toujours élevés de dépôts d'azote et une défoliation importante de la cime des arbres. La Slovénie a également contribué à l'évaluation des incidences de l'ozone sur la végétation naturelle et certaines cultures. Des informations avaient également été fournies sur la surveillance des dépôts de métaux lourds (cadmium et chrome), l'azote et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les mousses. Les centres nationaux de coordination respectifs avaient apporté leurs contributions aux deux derniers appels à données lancés par le CCE. La diminution des fonds affectés aux activités relatives aux effets était un grave problème, en raison pour une part de son caractère volontaire. Les fonds affectés à la surveillance de l'environnement faisaient également l'objet d'une concurrence entre les travaux dans le cadre de la Convention et dans celui d'autres conventions au niveau européen. Les activités du PIC-Forêts avaient été prises en compte dans la législation forestière nationale et l'inventaire des forêts était resté le seul inventaire national à objectifs multiples en Slovénie, ainsi que la seule surveillance des écosystèmes terrestres qui ait un fondement méthodologique.

50. Un représentant de la République tchèque a fait rapport sur l'organisation des activités relatives aux effets et les contributions de son pays aux travaux du PIC-Forêts, du PIC-Surveillance intégrée, du PIC-Modélisation et cartographie, du PIC-Eaux et du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique. Les experts tchèques avaient participé à l'appel à données lancé par le CCE en 2012 et avaient entrepris des travaux d'envergure sur les écosystèmes forestiers. Toutefois, la diminution des fonds disponibles pour les activités relatives aux effets était également un problème pour le pays. En conséquence, les activités nationales relatives au PIC-Eaux n'avaient pu se poursuivre et les travaux dans d'autres domaines (notamment sur les forêts et la modélisation dynamique) avaient dû être réduits.

51. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les informations présentées par l'Espagne, l'Italie, la Norvège, la République tchèque, la Slovénie et la Suisse au sujet des travaux réalisés à l'échelle nationale et a invité les autres Parties à fournir des informations sur leurs travaux relatifs aux effets lors des prochaines sessions du Groupe de travail, pour que le partage d'informations relatives aux activités nationales devienne systématique lors de ces sessions.

52. Le Groupe de travail a relevé que la sous-estimation des niveaux de dépôts d'azote dans le modèle de l'EMEP pour diverses parties d'Europe – tels que communiqués par l'Espagne, l'Italie, la Norvège et la Suisse – avait entraîné la sous-estimation des dépassements des charges critiques pour l'acidité et l'eutrophisation et une sous-estimation des dégâts causés par l'azote aux écosystèmes. Le Groupe de

²⁰ Voir www.miljodirektoratet.no.

travail a invité l'EMEP à enquêter à ce sujet en collaboration avec les Parties pertinentes et à communiquer les résultats de l'analyse au Groupe de travail à sa trente-quatrième session.

VII. Plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention

53. Le Président a noté que les rapports de situation des divers organes subsidiaires étaient conformes au plan de travail pour 2014-2015. En particulier, il a noté avec satisfaction que les organes subsidiaires du Groupe de travail avaient continué à produire des rapports intégrés à fréquents intervalles (point 1.8.1 du plan de travail). La nouvelle initiative relative à un rapport sur les tendances (voir partie III ci-dessus) faisait également partie de cette approche intégrée.

54. Les progrès accomplis dans l'élaboration de normes communes et d'un portail commun (point 1.8.2) sont restés en deçà des objectifs fixés par le plan de travail. Un des problèmes les plus pressants pour le Groupe de travail était d'établir, pour toutes les activités relatives aux effets, un portail commun à partir duquel il serait possible d'accéder aux pages Web de tous les organes subsidiaires de la Convention. La difficulté avait été de trouver des soutiens financiers pour le portail commun, et le Président a exhorté les Parties à chercher des appuis financiers pour cette activité. Le portail de l'EMEP pourrait servir de modèle au Groupe de travail. Le Président de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation a fait observer que la page Web de l'EMEP comportait déjà des liens vers plusieurs programmes internationaux concertés et a suggéré que le portail de l'EMEP pourrait lui aussi être utilisé pour les organes subsidiaires du Groupe de travail.

55. Passant aux progrès enregistrés concernant le point 1.8.3. du plan de travail (regroupement des activités/intégration des travaux/réunions conjointes), le Président a insisté sur la demande d'avoir des réunions conjointes entre PIC. Plusieurs Parties et PIC se sont opposés à cette suggestion, étant donné qu'organiser des réunions communes demanderait beaucoup d'efforts et de temps. À la place, il a été proposé de tenir davantage d'ateliers scientifiques publics. Les représentants de plusieurs PIC ont noté qu'il existait déjà plusieurs activités favorisant la collaboration et l'échange d'informations entre diverses communautés PIC. Il y avait également des projets de l'UE, tels qu'ECLAIRE, qui offraient aux communautés scientifiques des possibilités de se rencontrer. Une Partie a salué l'organisation d'ateliers scientifiques par les PIC, mais a fait valoir que les invitations étaient souvent en nombre trop limité. Le Président a conclu que, même si plusieurs activités avaient déjà été entreprises afin d'intégrer les travaux des PIC, il fallait encore redoubler d'efforts. Il a été noté que les réseaux PIC constituaient des communautés assez solides, mais que, de l'extérieur, elles étaient souvent perçues comme étant trop fermées. Chaque PIC devrait par conséquent, par soi-même ou avec d'autres, continuer d'examiner les options en matière de collaboration et d'ouverture de leurs réunions et ateliers au monde extérieur.

56. Le Président a indiqué que le Bureau de l'Organe exécutif avait examiné la question de trouver un mécanisme de financement à long terme qui soit plus stable (point 1.8.4.) pour les centres des PIC. Il avait été convenu que les Parties qui n'apportaient pas déjà des contributions volontaires aux activités relatives aux effets devaient être contactées et encouragées à fournir le soutien nécessaire au fonds d'affectation spéciale lié aux effets.

VIII. Communication et partage d'informations avec d'autres régions

57. Un représentant du Centre régional de ressources pour l'Asie et le Pacifique (RRC.AP)²¹ a informé le Groupe de travail des études des incidences des polluants atmosphériques menées au titre de la Déclaration de Malé sur la lutte et l'action préventive contre la pollution atmosphérique et ses effets transfrontières probables pour l'Asie du Sud²², qui portaient sur les dommages causés à la santé humaine, aux cultures et aux écosystèmes. Les conclusions des études sur la santé, réalisées dans des emplacements de villes asiatiques où les concentrations de particules étaient à leur niveau le plus élevé, soulignaient le coût élevé de la pollution atmosphérique et la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'un bon rapport coût-efficacité afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques nocifs. Il y avait de multiples signes de niveaux d'ozone dommageables aux plantes durant les principales saisons de croissance de cultures importantes en Asie du Sud, telles que les haricots mungo, les épinards, le blé et les pommes de terre. Les résultats de la modélisation donnaient à penser que l'acidification constituait un problème majeur par rapport à l'eutrophisation et constituait une menace potentiellement plus grande pour les écosystèmes et leur biodiversité. La pollution par l'azote provenant des transports, de l'industrie et de l'agriculture avait été mise en relation avec les effets sur la santé, les répercussions sur les écosystèmes, les cultures et les changements climatiques, ainsi qu'avec la formation de l'ozone troposphérique. Toutefois, le financement des activités relatives aux effets en Asie du Sud-Est était insuffisant et les Parties à la Convention étaient vivement encouragées à apporter un appui financier à ces activités.

58. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les informations fournies par le représentant de la Déclaration de Malé et a encouragé tous les PIC à chercher les moyens d'établir une collaboration ou d'améliorer celle existant déjà avec les groupes de recherche respectifs en Asie du Sud-Est.

IX. Financement des activités relatives aux effets

59. Conformément à la décision révisée 2002/1 de l'Organe exécutif, le secrétariat a présenté les éléments principaux de la note sur le financement des activités relatives aux effets (ECE/EB.AIR/WG.1/2014/4). Il a communiqué des informations actualisées sur les contributions en espèces versées au fonds d'affectation spéciale en 2013 et 2014. La tendance était à la baisse ces cinq dernières années. Toutefois, parmi les points positifs, d'importantes contributions en nature et en espèces avaient également été versées directement aux centres des PIC par les pays chefs de file des programmes ainsi que par les pays qui hébergent ces centres (ibid., tableaux 4 a) et b) figurant dans le document portant la cote ECE/EB.AIR/WG.1/2014/4).

60. Le secrétariat a également présenté des informations sur la mise en œuvre (paiements compris) des contrats (Mémoires d'accord) en 2014 et la préparation des contrats pour 2015.

61. Le Groupe de travail :

a) A approuvé les principaux éléments de la note sur le financement des activités relatives aux effets et a décidé de soumettre ces informations à l'Organe exécutif;

²¹ Voir <http://www.rrcap.ait.asia/>.

²² Voir <http://www.rrcap.ait.asia/male/>.

b) A approuvé pour 2015 les coûts de la coordination internationale, d'un montant de 2 152 700 dollars des États-Unis pour différents éléments des activités relatives aux effets, et les coûts estimatifs provisoires d'un montant de 2 152 700 dollars pour 2016 et 2017, à soumettre à l'Organe exécutif;

c) A invité le secrétariat à donner des informations sur l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets en date du 30 novembre 2014, et de le soumettre à l'Organe exécutif à sa trente-troisième session;

d) A recommandé que l'état des contributions serve de base à l'établissement du budget pour cofinancer les activités relatives aux effets en 2015;

e) A demandé à l'Organe exécutif d'encourager les Parties à verser chaque année leurs contributions au fonds d'affectation spéciale avant le 30 novembre;

f) A noté avec satisfaction l'appui essentiel que lui apportent, pour ses activités relatives aux effets, les pays chefs de file et les pays et organismes qui hébergent les centres de coordination, organisent des réunions et financent les activités de leurs centres nationaux de liaison, ainsi que la participation active d'experts nationaux aux travaux réalisés au titre de la Convention;

g) A noté avec satisfaction le montant des contributions volontaires en espèces disponibles en 2013 et 2014 tout en invitant à nouveau toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à verser sans retard excessif au fonds d'affectation spéciale les contributions fixées par l'Organe exécutif dans sa décision révisée 2002/1 pour le financement des activités relatives aux effets.

X. Questions diverses

62. Le Président a informé le Groupe de travail que la trente-neuvième session de l'Organe directeur de l'EMEP se tiendrait conjointement avec la trente-quatrième session du Groupe de travail, du 14 septembre (après-midi) au 18 septembre (matinée) 2015 à Genève. La réunion conjointe du Bureau élargi de l'Organe directeur et du Bureau élargi du Groupe de travail se tiendrait en principe à Genève, du 23 au 27 mars 2015.

XI. Adoption des décisions du Groupe de travail

63. Le Groupe de travail des effets a adopté les décisions prises au cours de la session.